



T. Campagne / CANAL+ ETUDES



Février 2020

# Habiter la ville de demain

Préparer la ville et des territoires sobres, résilients et inclusifs



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES  
ET DES RELATIONS  
AVEC LES  
COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES

# Avant-propos

**D'ici à 2050, 70% de la population mondiale vivra en ville.** Si les villes occupent 2% de la surface du globe, elles représentent deux tiers de la consommation mondiale d'énergie et émettent 80% du CO<sub>2</sub>. L'actualité récente a également montré leur grande vulnérabilité aux inondations comme aux canicules.

Dès lors :

- Face à l'urgence climatique, comment réduire l'impact des villes et de ses habitants sur l'environnement ?
- Comment mieux protéger les villes contre les crues, les vagues de chaleur et les aléas climatiques ?
- La ville peut-elle soutenir sa croissance sans s'étaler et maintenir son attractivité tout en répondant aux nouvelles aspirations qu'ont ses habitants d'avoir un cadre de vie de qualité ?
- Comment s'assurer que ces progrès ne deviennent pas l'apanage de quelques villes les plus riches mais profitent à l'ensemble des territoires ?

Ce sont ces défis auxquels la ville de demain doit pouvoir apporter des réponses.

De fait, les villes concentrent beaucoup des enjeux de la transition écologique, mais aussi des attentes sociétales et des mutations économiques. Verdir la ville est un préalable essentiel. **Mais planter des arbres ne saurait suffire à les rendre durables, c'est tout l'urbanisme des villes qui a besoin d'être repensé.**

**L'urbanisation actuelle du territoire**

**repose fortement sur l'étalement urbain**, notamment la construction de zones pavillonnaires ou encore de surfaces commerciales en périphérie des centres urbains. Ce modèle répond à une forte aspiration des citoyens. Il entraîne pourtant la dévitalisation de certains centres de villes moyennes, l'augmentation des coûts de transport et contribue fortement à l'artificialisation des sols. Les surfaces artificialisées augmentent ainsi plus vite que la population au détriment des terres agricoles et des espaces naturels (c'est l'équivalent de 5 terrains de football qui sont urbanisés chaque heure en France).

Face à ce constat, le Gouvernement s'est ainsi fixé un **objectif ambitieux de « zéro artificialisation nette »**. Le respect de cet engagement oblige à (ré)inventer de nouveaux modèles de villes.

L'urbanisme et l'aménagement ont un rôle clé à jouer : **transformer nos villes et nos villages de sorte à rendre le cadre de vie désirable pour ceux qui y habitent**. C'est à cette condition que nous pourrions renouveler ce modèle à bout de souffle.

**Mais mener une urbanisation moins consommatrice d'espaces ne veut pas dire renoncer à une politique de logement ambitieuse.** Plusieurs leviers existent : **l'économie dans la consommation des ressources naturelles** (écoconception dans le choix des matériaux et des procédés, le réemploi et recyclage etc.), **des choix d'aménagement qui optimisent davantage le foncier** (qu'il s'agisse de construire des logements collectifs comme de la maison individuelle) **préservent la biodiversité** (gestion écologique des espaces, trame vertes et bleues,



nature en ville...) **tout en s'assurant que la ville soit désirable** (bien-être, qualité de l'air, fraîcheur en été, paysage...).

Enfin, les conclusions du grand débat ont rappelé avec force que **«vivre en ville», c'est d'abord «vivre ensemble»**, en luttant contre les phénomènes de ségrégation, en recréant des lieux ou des occasions de lien social. L'accès à la ville et à ses services sera le critère déterminant de l'équilibre territorial de demain. La relation de ces villes avec leur territoire environnant est aussi au cœur de la réflexion à mener. En cela, **la participation citoyenne aux décisions d'aménagement est essentielle**. L'urbanisme concerté contribue à l'acceptation des projets, à développer l'éco-citoyenneté.

Face à ces défis, **l'Etat a pour rôle d'accompagner les territoires** pour leur permettre d'inventer de nouvelles façons de concevoir, de construire et de gérer la ville. Si les objectifs sont communs et la respon-

sabilité collective, les solutions à inventer sont toutes différentes pour prendre en compte les situations locales.

Lancé avec le Grenelle de l'environnement en 2008, le plan « Ville Durable » a initié les démarches ÉcoQuartier et ÉcoCité.

- À l'occasion de la remise des labels Éco-Quartier en 2019, le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et le ministère de la Transition écologique et solidaire **dressent un bilan de 10 ans de politiques publiques (1)**.
- L'enjeu est désormais de **partager les solutions pour accélérer les transitions (2)**,
- **d'accompagner les acteurs et dynamiques locales pour que cette dynamique soit partagée par tous les territoires (3)**
- et **construire un modèle français de la Ville Durable pour le porter à l'international (4)**.

## 2008

C'est la date à laquelle le plan « Ville Durable » a initié les démarches ÉcoQuartier et ÉcoCité.

**Julien Denormandie**  
MINISTRE CHARGÉ DE LA VILLE ET DU LOGEMENT

---



« L'objectif d'une ville neutre en carbone à l'horizon 2050 est nécessaire. Pour y parvenir, nous devons construire la ville durable, à la fois plus sobre et respectueuse de l'environnement, plus résiliente face aux aléas climatiques mais aussi plus solidaire : c'est-à-dire une ville pour tous et parfaitement intégrée à son territoire. Notre plan s'est concentré sur une question simple : comment aider les territoires à démultiplier les programmes et les accélérer. C'est la somme des initiatives locales qui créera la dynamique nécessaire. La ville durable ne doit pas être l'apanage de certaines grandes métropoles ni s'opposer au monde rural. Tous les territoires sont concernés. En ce sens, le projet des 100 fermes urbaines que nous lançons avec l'ANRU dans les quartiers prioritaires est un symbole important. »

**Emmanuelle Wargon**  
SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUPRÈS DE LA MINISTRE  
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

---

« Les villes concentrent beaucoup des défis de la transition écologique. La résilience climatique, la sobriété dans la consommation des ressources, ainsi que le vivre ensemble constituent trois enjeux prioritaires pour habiter les villes de demain. Le rôle de l'État est de fédérer et d'animer les réseaux d'acteurs, d'accompagner les projets de territoires, mais aussi de créer un écosystème favorable à l'émergence de nouvelles solutions. Vous pouvez compter sur nous pour être à vos côtés, capitaliser sur les solutions expérimentées et généraliser les bonnes pratiques pour faire de nos territoires des lieux agréables, sobres, résilients et inclusifs. »



# Dix ans d'innovation urbaine

**Depuis 10 ans, la France invente son modèle de ville durable et expérimente : ce sont les écoquartiers et les écocités.** Qualité de l'air, gestion économe de l'énergie, de l'eau, des déchets, mobilité, diversité des logements ou encore cohésion sociale : ces démarches visent à favoriser l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, de construire et de gérer la ville durablement. Ce sont également des creusets de l'innovation urbaine.

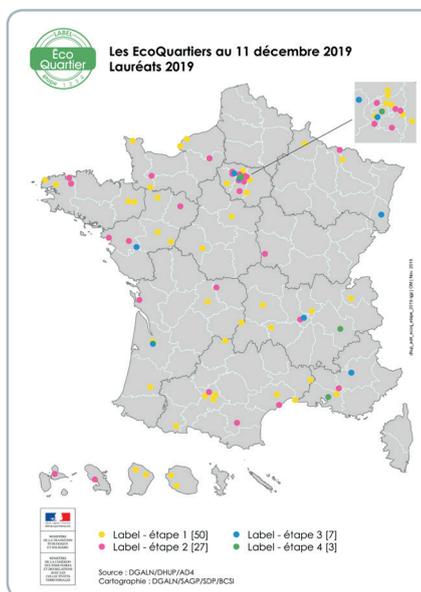
projets sont des projets de renouvellement urbain. Enfin, ce sont près de 230 000 logements qui sont situés dans les Éco-Quartiers dont 35 % de logements sociaux. Le référentiel ÉcoQuartier a fait peau neuve en 2019 pour intégrer de nouveaux enjeux et concepts : L'Anah, l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) et la Société de Livraison des Ouvrages Olympiques (Solidéo) ont rejoint les partenaires nationaux d'ÉcoQuartier.

Les démarches ÉcoQuartier et EcoCité constituent les deux piliers du plan ville durable lancé en 2009 dans le sillage du « Grenelle de l'environnement » :

- La démarche ÉcoCité vise à expérimenter des projets à l'échelle de grandes métropoles et agglomérations et ainsi soutenir l'innovation urbaine. La démarche a rapidement pu mobiliser les crédits du Plan d'Investissement d'Avenir. 30 Eco-Cités constituent le réseau.
- La démarche ÉcoQuartier, vise à accompagner, valoriser et généraliser les projets exemplaires en matière d'aménagement urbain durable à l'échelle du quartier.

## LA DÉMARCHÉ ÉCOQUARTIER : 500 OPÉRATIONS LABELLISÉES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Près de 500 projets ont obtenu le label ÉcoQuartier partout sur le territoire. Près de 60 % de ces projets sont situés hors des métropoles, dans des villes moyennes, des petites villes et en milieu rural. 60 % des



## Les lauréats du label Ecoquartiers 2019 sont désormais connus.

87 projets candidats ont été retenus. Parmi ces lauréats, 2 projets sont situés dans les territoires ultra-marins, 6 projets sont des projets ANRU, 80 % des projets sont en renouvellement urbain, et 40 % sont situés en milieu rural. Le label ÉcoQuartier étape 2 sera également décerné cette année à l'ÉcoQuartier San Antonio Barrio à Cali,

en Colombie. Dans cette démarche, ce projet a fait l'objet d'un accompagnement de l'ambassade de France en Colombie, de l'AFD, de l'association UrbaMonde et du ministère.

## LA DÉMARCHE ÉCOCITÉ : DES DÉMONSTRATEURS DE LA VILLE DURABLE À L'ÉCHELLE DES GRANDES MÉTROPOLES ET AGGLOMÉRATIONS

Lancée simultanément à la démarche Éco-Quartier, la démarche ÉcoCité propose aux métropoles et grandes agglomérations volontaires un accompagnement de l'État pour expérimenter des nouvelles solutions d'avenir.

L'État a accompagné 30 ÉcoCités, et soutenu plus de 450 innovations urbaines avec un budget de 668 millions d'euros de subventions et prises de participation.

Plus d'information : <https://explorateur.ecocites.logement.gouv.fr/>.

## CAPITALISATION, CONCERTATION ET ÉVALUATION : QUELLES SOLUTIONS EN FAVEUR DE LA VILLE DE DEMAIN ?

Le gouvernement a confié la mission à Alain Jund, adjoint au maire de Strasbourg et président de la commission nationale ÉcoQuartier, d'évaluer la démarche ÉcoQuartier et son articulation avec la démarche ÉcoCité. Alain Jund a ainsi supervisé 15 ateliers et rencontres avec l'ensemble des acteurs de la ville : collectivités, aménageurs, services de l'Etat, professionnels, et habitants.

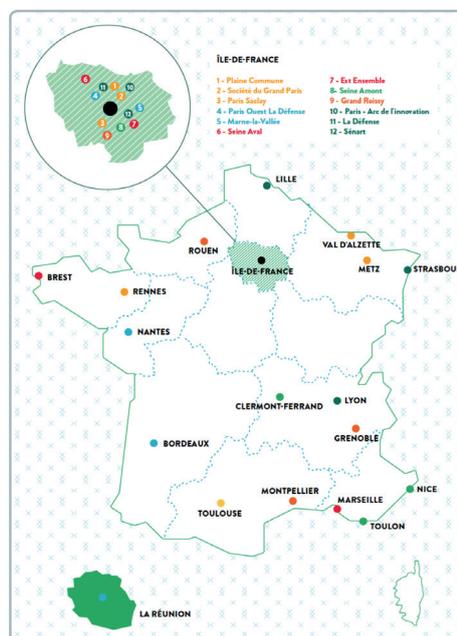


Livret Citoyen

### L'évaluation d'Alain Jund arrive à la conclusion que :

- la démarche EcoQuartier, par sa diversité, a démontré que l'excellence en matière d'aménagement durable est à la portée de tous les territoires ;
- que l'accompagnement des porteurs de projet est essentiel en particulier dans les territoires ruraux ;
- que le quartier reste une échelle pertinente pour l'action publique,
- et enfin que la participation des citoyens à l'aménagement est incontournable.

Il appelle en particulier à une synergie plus forte entre les démarches ÉcoQuartier, ÉcoCité, et plus généralement toutes les démarches engagées sur la ville durable. Ces recommandations font écho à l'appel du



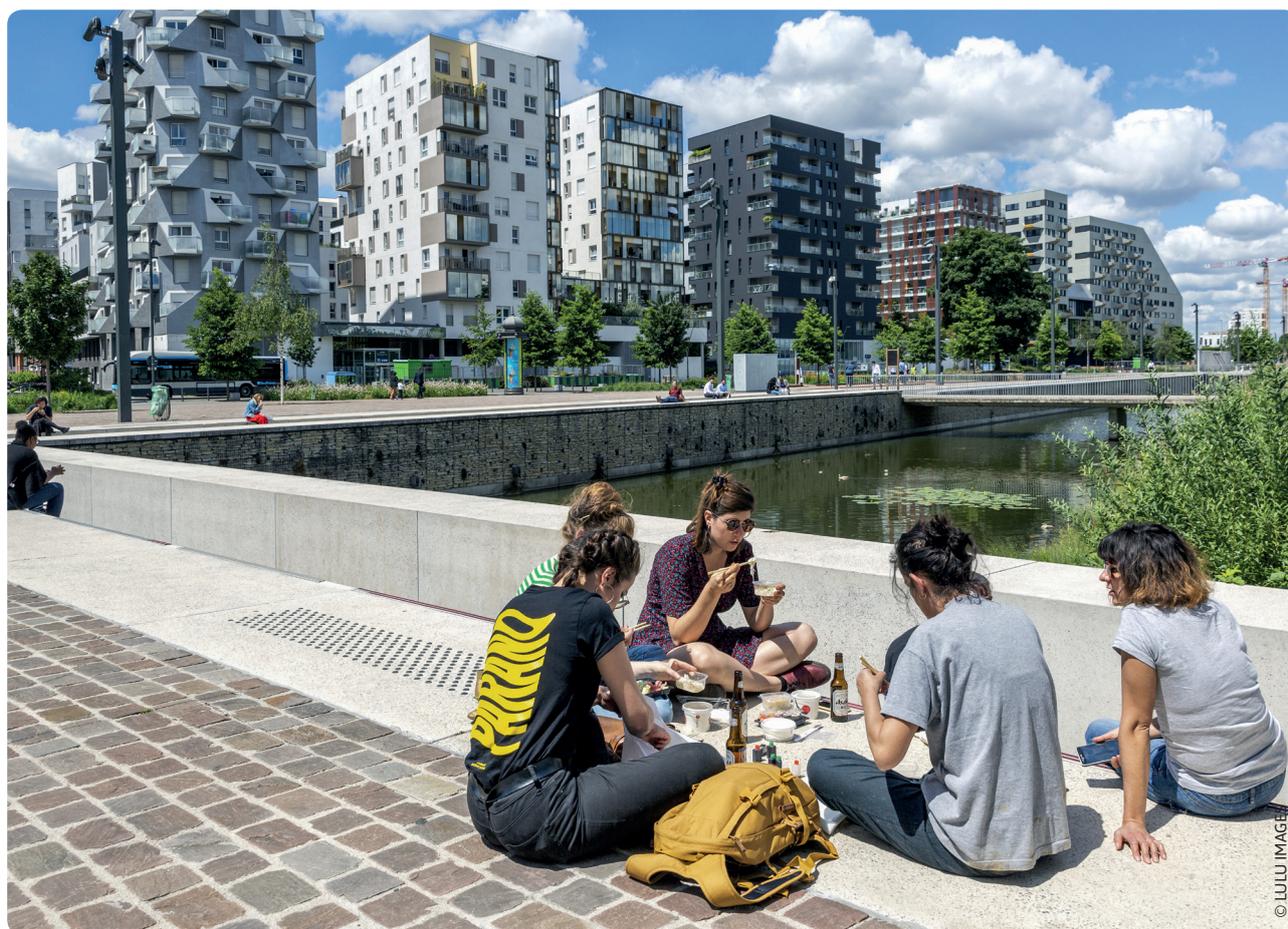
réseau des ÉcoCités lancé le 14 octobre dernier (annexe).

Une consultation citoyenne en ligne a également été organisée en 2018 sur le thème des « Villes et territoires de demain »<sup>1</sup> pour qualifier les attentes des citoyens et faire émerger leurs priorités. Plus de 1500 contributeurs y ont partagé leurs propositions pour faire émerger 30 propositions citoyennes. La restitution de cette consultation citoyenne « Villes et territoires de demain » a pris la forme d'une bande dessinée, « Livrets Citoyens – Dans un futur pas si lointain », élaborée à partir d'un concours d'écriture qui sensibilise aux enjeux de demain et à des solutions innovantes<sup>2</sup>.

L'ensemble des professionnels public et privés de l'aménagement, réunis au sein du réseau national des aménageurs, interrogé à l'automne 2019, s'est également exprimé sur les défis prioritaires de la ville de demain : le dérèglement climatique (29 %), le cadre de vie et le vivre ensemble (29 %) et la sobriété foncière et l'érosion de la biodiversité (27 %).

1. <https://www.contributions-villesterritoires.gouv.fr/contributions-villesterritoires/debate/voteSession>

2. <https://fr.calameo.com/read/005764972e10be2e-4dfc1>



# 10 mesures

pour dessiner une nouvelle feuille de route  
de la ville de demain

## — I — Accélérer les transitions en faveur de l'aménagement urbain durable

1. 100 quartiers fertiles : renforcer l'agriculture urbaine dans les quartiers prioritaires
2. Lancer une expérimentation de quartiers à énergie positive et à faible impact carbone.
3. Unifier les démarches de ville durable dans le label EcoQuartiers
4. Exemplarité de l'Etat : Fixer des objectifs ambitieux aux opérations d'aménagement conduites par l'Etat

## — II — Accompagner les acteurs et dynamiques locales

5. Rapprocher l'innovation des territoires via une plateforme d'open-innovation
6. Démultiplier les « ateliers des territoires » pour faire émerger les stratégies locales
7. Faciliter l'accès aux aides à l'ingénierie et aux aides financières

## — III — Conforter le modèle français de la ville Durable et le porter à l'international

8. Fédérer les initiatives de tous les acteurs au sein de France Ville Durable pour mieux les valoriser
9. Structurer une filière d'excellence de la ville durable
10. Construire la feuille de route internationale de la France

Habiter la ville de demain

# Accélérer les transitions

## en faveur de l'aménagement urbain durable

Ces dix dernières années ont permis d'expérimenter de nombreuses solutions. L'Etat souhaite aujourd'hui accélérer les transitions et généraliser les bonnes pratiques. L'enjeu est d'unifier les différentes démarches pour gagner en visibilité et mieux diffuser les modèles.

le développement de circuits courts en économie circulaire, l'amélioration de la qualité de l'air. Elle se fait le support de filières locales avec des emplois non délocalisables. Elle est aussi un outil d'amélioration de la santé, en permettant notamment une alimentation plus saine, ainsi qu'un levier fort de cohésion

### 1. 100 QUARTIERS FERTILES : RENFORCER L'AGRICULTURE URBAINE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

L'agriculture urbaine n'a pas vocation à nourrir l'ensemble des citoyens, et reste nécessairement complémentaire de l'agriculture traditionnelle et paysanne, mais elle offre des bénéfices multiples, à la fois sociaux et éducatifs, économiques, environnementaux. Elle constitue une réponse à de nombreux défis écologiques, en permettant la réduction des îlots de chaleur, le recyclage des déchets organiques,

L'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine développera un appel à projet spécifique en faveur de l'agriculture urbaine dans les quartiers prioritaires de la ville. Il permettra d'encourager la création de 100 « quartiers fertiles », des fermes urbaines dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les 30 premiers quartiers seront sélectionnés d'ici l'été, avec un financement dédié de 20 millions d'euros.

### 2. LANCER UNE EXPÉRIMENTATION DE QUARTIERS À ÉNERGIE POSITIVE ET À FAIBLE IMPACT CARBONE

En 2020 et pendant deux ans l'ADEME accompagnera 22 quartiers volontaires pour développer leur projet à énergie positive et faible impact carbone. Jusqu'ici la mise en œuvre de leurs objectifs énergie et carbone était limitée à l'échelle du bâtiment (réglementation E+C-). En proposant une aide opérationnelle via la mise à disposition d'une assistance à la maîtrise d'ouvrage mutualisée et interdisciplinaire, l'ADEME a pour ambition d'animer un vivier d'expérimenta-



## 9 mesures pour dessiner une nouvelle feuille de route de la ville de demain

tions concrètes sur le moyen terme et une communauté de travail pérenne sur le sujet afin de créer un véritable dynamique d'essaimage et déploiement de la démarche. Cette expérimentation est valorisée par le ministre dans le cadre du projet l'initiative européenne Positive Energy District.

### 3. UNIFIER LES DÉMARCHES DE VILLE DURABLE DANS LE LABEL ECOQUARTIERS

Le dixième anniversaire du plan ville durable marque une transition dans les démarches EcoQuartier et Ecocité :

- L'animation des réseaux de collectivités et des acteurs des territoires est essentielle pour diffuser l'innovation et permettre à ces acteurs de se saisir des propositions les plus adaptées à leurs enjeux.
- Il existe une forte demande des acteurs, rapportée par Alain Jund, pour une simplification des dispositifs d'appui en faveur de la ville et des territoires durables.
- La nécessité d'une vision unifiée de la ville et des territoires durables pour une meilleure complémentarité et synergie des réseaux d'acteurs et de collectivités engagés.

Un travail est engagé pour rapprocher les démarches de l'Etat en faveur de la ville durable.

### 4. EXEMPLARITÉ DE L'ÉTAT : FIXER DES OBJECTIFS AMBITIEUX AUX OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT CONDUITES PAR L'ÉTAT

L'exemplarité de l'Etat doit être moteur de cette accélération.

C'est pourquoi l'État s'engage à garantir l'exemplarité des opérations d'aménagement publiques, en définissant des objectifs de qualité environnementale à atteindre à horizon 2022 par les 14 établissements publics d'aménagement sous tutelle du ministère de la ville et du logement.

#### Ces objectifs portent sur :

- l'économie circulaire : 20 % de terres excavées réemployées, valorisation de 30 % de déchets de chantier,
- la sobriété énergétique et carbone : déploiement de quartiers E+C-,
- l'éco-conception : 50 % des opérations intégrant des matériaux biosourcés ou géosourcés,
- la biodiversité : 20 % de la surface totale de l'opération favorable à la biodiversité.

Par ailleurs, le chantier olympique représente une opportunité de plus pour la puissance publique de mener un projet fondé sur la durabilité, l'accessibilité universelle et la cohésion sociale.

C'est pourquoi la Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO) signera la charte des partenaires nationaux EcoQuartier afin qu'à terme l'ensemble du village olympique et du village des médias puissent aspirer à être labellisés EcoQuartiers.

Ce sont 278 000 m<sup>2</sup> de constructions qui doivent voir le jour. Le site deviendra ensuite un quartier composé de logements (150 000 m<sup>2</sup>), de bureaux, de commerces et de services (120 000 m<sup>2</sup>) et d'équipements de quartier.

Le Village olympique incarner l'excellence française dans le génie civil et urbain avec un fort accent mis sur l'innovation. A ce titre, la SOLIDEO dispose d'un fonds de l'ordre 50 millions d'euros pour promouvoir l'innovation dans le domaine de l'aménagement et des bâtiments.



# Accompagner les acteurs et dynamiques locales

Les expérimentations développées ces 10 dernières années confirment que l'échelon local reste le plus pertinent pour prendre en compte les spécificités et besoins locaux. Le rôle de l'État est de fédérer et d'animer les réseaux d'acteurs, d'accompagner les projets des territoires, de valoriser les pratiques exemplaires et innovantes, mais aussi de créer un écosystème favorable à l'émergence de nouvelles solutions en réponse aux défis de demain. L'Etat va renforcer ses outils existants, parfois trop peu connus.

## 5. RAPPROCHER L'INNOVATION DES TERRITOIRES VIA UNE PLATEFORME D'OPEN-INNOVATION

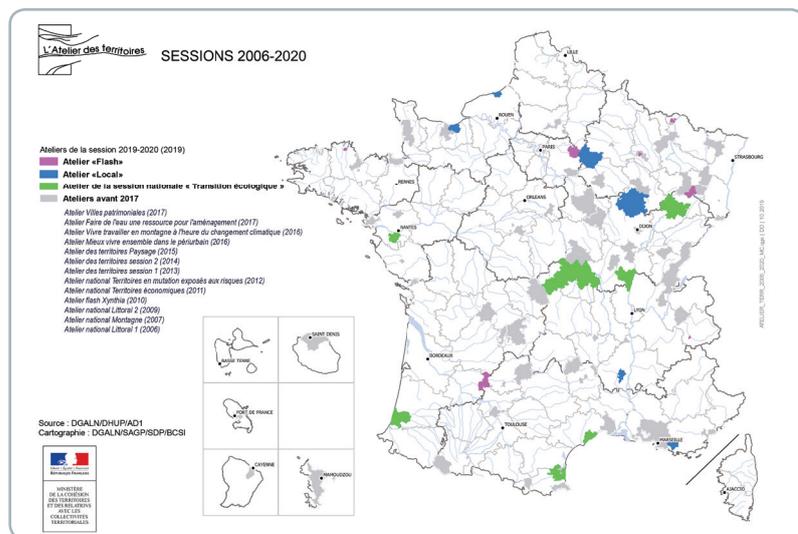
Cluster, accélérateurs, incubateurs, acteurs institutionnels, acteurs de la recherche, associations, clubs d'entreprises, collecti-

**L'Etat, en partenariat avec CapDigital, développera en 2020 une plateforme d'open innovation.** Cette plateforme mettra en relation les collectivités avec l'écosystème des innovateurs référencés (start-up, PME et Grands groupes, mais aussi les pôles de compétitivité, les ITE/ITE, French Tech, la Greentech etc.) en leur proposant un défi d'innovation ou un territoire d'expérimentation.

vités, pôles de compétitivité, grands groupes... à l'échelle locale comme nationale, l'écosystème et les outils de l'innovation urbaine évoluent et il convient d'en évaluer la réalité et les impacts.

## 6. DÉMULTIPLIER LES « ATELIERS DES TERRITOIRES » POUR FAIRE ÉMERGER LES STRATÉGIES LOCALES

La démarche « Atelier des territoires » permet d'accompagner les collectivités dans l'émergence et l'élaboration de projets intercommunaux, grâce à la mobilisation d'une équipe externe pluridisciplinaire de haut niveau. Ce sont ainsi 78 sites qui ont déjà été accompagnés en 12 ans<sup>3</sup>.



L'expérience des « ateliers à la carte » est très sollicitée par les collectivités : le dispositif sera donc démultiplié.

**50 nouveaux territoires** seront accompagnés dès 2020 par les « ateliers des territoires » mettant l'accent sur la transition écologique

Ils mobiliseront des expertises sur les mutations économiques, la participation et de la valorisation des initiatives citoyennes, l'adaptation aux risques majeurs, la valorisation de bâtiments patrimoniaux et de friches, ainsi que, plus globalement, les transitions écologiques et énergétiques. Le renforcement de la place du citoyen dans les décisions publiques permet de concevoir des projets plus soutenables, souvent plus innovants et en faveur d'une plus grande cohésion sociale. L'implication des citoyens est clé dans toutes les étapes du projet, en particulier après la livraison pour que les habitants d'un EcoQuartier adoptent des modes de vie plus durables et solidaires. Actuellement, des projets émergent localement, portés par des comités citoyens pour verdir les espaces publics, créer de l'agriculture urbaine, accueillir des marchés de fermiers, créer des coopératives d'énergie, etc.

Pour aller plus loin, en 2020 un « accélérateur d'initiatives citoyennes » sera créé pour accompagner et valoriser des projets citoyens d'aménagement durables de la ville. Cet accélérateur permettra d'accompagner chaque projet selon ses besoins juridiques, financiers ou d'ingénierie et de mettre les porteurs de projet en réseau. Par le partage de bonnes pratiques, il vise aussi à essaimer et démultiplier ces initiatives. 5 premiers projets seront soutenus sur une durée de deux ans avec un lancement officiel en septembre 2020.

## 7. FACILITER L'ACCÈS AUX AIDES À L'INGÉNIERIE ET AUX AIDES FINANCIÈRES

Le ministère apporte aux acteurs locaux une aide à l'ingénierie en s'appuyant sur les opérateurs publics (l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires en premier lieu, mais aussi les Etablissements Publics d'Aménagement, les Etablissements Publics Fonciers, le centre d'étude CEREMA, les agences d'urbanisme ...).

Le ministère a également mis en place le réseau du « Nouveau conseil aux territoires ».

**Un référent spécialisé dans ces questions sera progressivement désigné** dans les services déconcentrés de l'Etat (chaque Direction Départementale des Territoires et chaque Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

**Son objectif :** conseiller les collectivités, accompagner les projets des territoires (instruction, accès aux aides...), mettre en œuvre les programmes nationaux.

Le ministère facilitera également l'accès aux aides en déployant l'outil « **Aides territoires** », un site recensant toutes les aides financières et aides en ingénierie disponibles aux collectivités locales pour financer leurs projets.

Cet outil, qui recense d'ors et déjà près de 400 aides publiques, sera déployé en 2020 pour inclure les aides de tous les opérateurs de l'État (dont : les agences de l'eau, l'ADEME, la Banque des Territoires...). Il sera progressivement élargi aux aides des régions.



3. [http://www-maj.atelier-territoires.e2.rie.gouv.fr/IMG/pdf/plaquette\\_compressee.pdf](http://www-maj.atelier-territoires.e2.rie.gouv.fr/IMG/pdf/plaquette_compressee.pdf)

# Fédérer les énergies

## et construire un modèle français de la ville Durable et le porter à l'international

### 8. FÉDÉRER LES INITIATIVES DE TOUS LES ACTEURS AU SEIN DE FRANCE VILLE DURABLE POUR MIEUX LES VALORISER

Pour construire un modèle français de la ville durable, la France doit également se doter d'un lieu de capitalisation, de valorisation et de diffusion des savoir-faire et références françaises.

Dès janvier 2020 sera créé France Ville Durable par la fusion du réseau Vivapolis et de l'Institut de la Ville Durable.

Cette fusion donnera plus de lisibilité et rationalisera le paysage institutionnel sur la thématique de la ville durable. Elle per-

mettra d'autre part d'accompagner au plus près les collectivités dans leurs projets d'aménagement durable du territoire. France Ville Durable aura pour ambition d'apporter un appui aux projets innovants, d'organiser la diffusion et la promotion des expériences et savoir-faire français en matière de Ville durable. Elle accompagnera la formation des acteurs et valorisera les projets locaux en cohérence avec la politique nationale et les orientations européennes dans ce domaine. Son activité se développera tant en France qu'à l'international en lien avec le partenariat français pour la ville et les territoires (PFVT).

L'Institut de la Ville Durable est une association dont l'objet est de coordonner, capitaliser et valoriser l'ensemble des initiatives et réalisations qui concourent à l'émergence d'un modèle de conception, d'aménagement et de développement urbain plus durable. Le réseau Vivapolis est le réseau des acteurs publics et privés de la ville durable, animé par l'État.

France Ville Durable sera une instance partenariale nationale, avec un équilibre de la représentativité des parties prenantes françaises de la ville durable (les acteurs publics nationaux et locaux d'une part, les acteurs privés et experts d'autre part). Le Président élu par le CA est Patrice Vergriete, maire et président de la communauté urbaine de Dunkerque.



## 9. STRUCTURER UNE FILIÈRE D'EXCELLENCE DE LA VILLE DURABLE

Le foisonnement des projets de quartiers durables dans l'ensemble de la France démontrent qu'un modèle français de la ville durable est en train de se construire. Pour consolider ce modèle, la reconnaissance des compétences et des métiers des concepteurs de la ville (urbanistes, architectes, paysagistes) est fondamentale. Le ministère a travaillé au référencement et à l'harmonisation des masters avec la mention « Aménagement et urbanisme » sur le répertoire national des certifications professionnelles avec le ministère de l'Enseignement supérieur, les organismes de formation, les employeurs, et les urbanistes.

Dans ce cadre, la nouvelle université Gustave Eiffel formera les architectes, urbanistes et ingénieurs de demain autour d'un axe central fort : Penser la ville durable comme une ville économe en ressources, sûre et résiliente et intelligente. Elle a été officiellement lancée le 28 janvier à Marne-La-Vallée avec le regroupement de six établissements.

Par ailleurs, les ministères poursuivent la valorisation des métiers par l'organisation du « Grand prix de l'urbanisme » (décerné en 2019 à Patrick Bouchain), du « Grand prix du paysage » (décerné en 2018 au tandem Atelier Jacqueline Osty et Associés - In Situ Paysage et urbanisme), du Grand prix de l'architecture (décerné en 2018 à Pierre-Louis Faloci) et du concours European qui permet, tous les deux ans, de récompenser 15 équipes pluridisciplinaires accompagnant les collec-

tivités dans la définition d'un projet urbain. Alors que le secteur se transforme, il est essentiel que les jeunes professionnels soient pleinement associés à la réflexion à venir sur la ville de demain.

C'est pourquoi le ministère chargé de la Ville et du Logement axe la prochaine édition du Palmarès des jeunes urbanistes (février 2020) sur le thème de la ville durable.

## 10. CONSTRUIRE LA FEUILLE DE ROUTE INTERNATIONALE DE LA FRANCE

Au plan international, l'année 2020 est jalonnée d'événements de haut niveau pour lesquels la ville durable sera une thématique majeure et sur laquelle la France souhaite porter sa voix, en particulier le forum urbain mondial (février 2020), le sommet Afrique France (juin 2020) et l'exposition universelle (à partir d'octobre 2020). L'enjeu pour la France est de faire partager le plus largement sa vision des territoires durables. Le Partenariat Français pour la Ville et les Territoires a organisé dix groupes de travail en 2019, en partenariat avec le ministère chargé de la Ville et du Logement.

Ses conclusions seront formalisées dans un livret proposant des recommandations et mettant en avant le savoir-faire français et les bons exemples à l'international.

Il assurera la mise en place et l'animation du Pavillon France au Forum Urbain Mondial, lieu de rencontres, d'échanges, de présentations, de diffusion de documents et la programmation des différents événements qui s'y dérouleront.



# Les projets lauréats du label ÉcoQuartier en 2019

De la conception à la livraison, le processus de labellisation comporte 4 étapes. Voici les lauréats par étape.

## ÉTAPE 4 : « ECOQUARTIERS CONFIRMÉS »

**L'ÉTAPE 4 VALORISE LA DÉMARCHE D'AUTO-ÉVALUATION DES PROJETS 3 ANS APRÈS LEUR LIVRAISON.**

- Clichy-Batignolles, Paris (75)
- Grand Coudoux, Coudoux (13)
- ZAC de Bonne, Grenoble (38)



## ÉTAPE 3 : « ECOQUARTIERS LIVRÉS »

**LORSQUE L'ECOQUARTIER EST LIVRÉ, UNE EXPERTISE EST RÉALISÉE POUR L'OBTENTION DU LABEL ÉTAPE 3**

- Bel-Air, Saint-Germain-en-Laye (78)
- Centre-bourg, Volonne (04)
- Éco-hameau du Champré, Ungersheim (68)
- ÉcoQuartier du Champ de Foire - Îlot Connétable, Clisson (44)
- ÉcoQuartier Novaciéries, Saint-Chamond (42)
- Terre Sud, Bègles (33)
- ZAC Dolet-Brossolette, Malakoff (92)

## ÉTAPE 2 : « ECOQUARTIERS EN CHANTIER »

**UNE FOIS LE CHANTIER ENGAGÉ, UNE EXPERTISE EST RÉALISÉE POUR VÉRIFIER LA CONFORMITÉ DU PROJET À LA CHARTE ECOQUARTIER.**

### Région Auvergne-Rhône-Alpes :

- Le Soleil, Saint-Étienne (42)
- Tarentaise-Beaubrun-Couriot, Saint-Étienne (42)

### Région Bourgogne-Franche-Comté :

- Éco-lotissement «Le Champ de la Porte», Coulanges-lès-Nevers (58)

### Région Bretagne :

- Écobourg, Plouezoc'h (29)
- Écobourg, Plougouven (29)

### Région Grand Est :

- Micheville, Villerupt (54)

### Région Île-de-France :

- ÉcoQuartier Coteaux Beauclair, Rosny-sous-Bois (93)
- ÉcoQuartier Rouget de Lisle, Poissy (78)
- ÉcoQuartier du Parc naturel régional du Gâtinais français, Bouray-sur-Juine (91)
- Quartier Seine Ouest – ZAC Parc d'affaires, Asnières-sur-Seine (92)
- Projet de renouvellement urbain La Noé – Feucherêts, Chanteloup-les-Vignes (78)
- Requalification du centre ville PNRQAD, Villeneuve-Saint-Georges (94)
- ZAC Châtenay-Malabry Parc Centrale, Châtenay-Malabry (92)

- ZAC Maison Blanche, Neuilly-sur-Marne (93)

### Région Normandie :

- Écoquartier de Saint-Germain-de-Tallevende, Vire-Normandie (14)
- Les Sentiers, Léry (27)

### Région Nouvelle Aquitaine :

- ÉcoQuartier de la Pêcherie, Saint-Priest-la-Feuille (23)
- La Marquina, Marennes (17)

### Région Occitanie :

- Laubis, Seilh (31)
- NPNRU Île de Thau, Sète (34)
- Pech des Possibles, Luc-sur-Aude (11)

### Région Pays de la Loire :

- 5 ponts, village solidaire, Nantes (44)
- ÉcoQuartier du Clos Sainte Anne, La Guierche (72)
- Site de Sautron, Saint-Nazaire (44)

### Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur :

- ÉcoQuartier de Barraban, Grambois (84)

### Guadeloupe :

- Écoquartier Cœur de Gripon, Morne-à-l'Eau (971)

### Martinique :

- Bon Air : ÉcoQuartier Caribéen, Fort-de-France (972)

**L'étape 1 « EcoQuartier en projet » labellise les collectivités qui signent la charte EcoQuartier puis lancent la phase d'étude du projet.**

# Appel du réseau ÉcoCités pour la ville durable

## INVENTER, PARTAGER, FÉDÉRER LES TERRITOIRES, POUR RENDRE POSSIBLE LA VILLE DE DEMAIN

« Nous représentons les territoires et leurs partenaires qui ont rejoint la démarche ÉcoCité du plan ville durable lancé en 2009, dans le but d'expérimenter de nouvelles manières de concevoir, construire et gérer la ville en relevant les défis économiques, sociaux et environnementaux du développement durable.

## RÉ-INVENTER LA « FABRIQUE DE LA VILLE »

Au cours des dix dernières années, avec le soutien de l'État, nous avons développé une vision stratégique et transversale du développement urbain durable, en intégrant l'ensemble des politiques publiques au cœur de projets de territoire. Dans cet état d'esprit, nous avons mis en œuvre plus de 450 innovations urbaines. Ces expérimentations ont été évaluées et sont largement mises à disposition par l'Explorateur ÉcoCités, contribuant ainsi à la transformation des pratiques de conception et de gestion de la ville.

Le partage de nos expériences et de nos réflexions dans le cadre des ateliers du Lab'ÉcoCité a fait émerger un nouveau regard sur l'atteinte des critères « bâtiment basse consommation », la massification de la rénovation énergétique des bâtiments, le management de projets urbains avec le standard international de management projet urbain ISO 37101 ou la transformation de grands territoires en s'inspirant de la démarche allemande « Internationale Bauausstellung ». Nous avons mis en évidence que l'expérimentation de la « ville durable » peut s'appréhender à toutes les échelles : bâtiment, quartier, ville, grand territoire ; et dans toutes les dimensions : techniques, organisationnelle, sociétales.



Nous avons démontré qu'il est possible de mettre en synergie les innovations en matière d'habitat, de mobilité, d'énergie, d'écologie, de services urbains, tout en suscitant la participation citoyenne. Les ÉcoCités ont déployé des méthodes qui ont résolument contribué à la modernisation de la « fabrique de la ville ».

## ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE VERS DES VILLES SOBRES, RÉSILIENTES ET INCLUSIVES

Le changement climatique, l'érosion de la biodiversité et les enjeux de solidarité et de cohésion territoriale renforcent aujourd'hui l'acuité de la transition écologique et solidaire de tous les territoires. Pour relever ces défis, il s'agit désormais de régénérer le tissu urbain en s'inspirant des innovations qui ont fait leur preuve et de poursuivre l'expérimentation de solutions pour répondre à ces enjeux globaux.

## Forts de notre expérience dans le cadre de la démarche ÉcoCité nous appelons :

- A l'expression d'une vision politique, tant nationale que locale, de la ville durable ;
- A la fédération des acteurs publics et privés autour de ces enjeux ;
- A la capitalisation, des expérimentations menées à toutes les échelles pour en permettre une diffusion la plus large possible ;
- A la recherche d'une plus grande synergie entre les démarches existantes sur la ville durable, et en premier lieu la démarche ÉcoQuartier, et plus globalement en coordination avec les démarches sur les territoires durables ;
- Au maintien d'un soutien à l'innovation par l'État pour accompagner les risques inhérents aux expérimentations, au moyen d'aides à l'ingénierie, de subventions et d'un cadre juridique adapté, au bénéfice de l'intérêt général ;
- Au droit à l'expérimentation et à l'erreur ;
- A l'association active et la mise en capacité (capacitation) de la société civile, dans toutes ses composantes, autour des projets de transformation urbaine.

**Pour relever les défis de transition écologique et solidaire et de cohésion des territoires, bâtissons ensemble la ville et les territoires de demain. »**



[www.cohesion-territoires.gouv.fr](http://www.cohesion-territoires.gouv.fr)

**CONTACT PRESSE**  
01 44 49 85 65